

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

ASSEMBLEE GENERALE

DU 19 JUIN 2023 à 11 h 30

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Numéro d'assuré¹ :

Courriel :

Adresse² :

Bulletin à retourner **uniquement en cas de participation**,
pour le 17 juin 2023 au plus tard

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance
94, rue de Courcelles – 75008 Paris

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

¹ Figurant dans votre courrier de convocation

² Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

POUVOIR

Je soussigné(e) :

N° d'adhésion au contrat³ :

Adresse :

Courriel⁴ :

Membre de l'Association Parisienne de Prévoyance dont le siège social est 94, rue de Courcelles - 75008 Paris

Donne pouvoir par les présentes à :

Demeurant à :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le **19 juin 2023 à 11h30** au 94, rue de Courcelles – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU pour une durée de cinq ans ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD pour une durée de cinq ans ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE pour une durée de cinq ans ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL pour une durée de cinq ans ;
- 10) Nomination de Madame Laurence PRINGUET comme Administratrice pour une durée de cinq ans ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

En conséquence d'assister à cette assemblée, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validation des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée Générale réunie sur deuxième convocation le **21 juillet 2023 à 11 heures 30** avec le même ordre du jour.

Fait à : Le

Pouvoir à retourner pour le 17 juin 2023 au plus tard

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance
94, rue de Courcelles – 75008 Paris

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

³ Figurant dans votre courrier de convocation

⁴ Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nom :

Prénom :

Numéro d'assuré⁵ :

Courriel⁶ :

Exprime mon vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale de l'Association Parisienne de Prévoyance convoquée le lundi **19 juin 2023 à 11h30** au 94, rue de Courcelles - 75008 Paris sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU pour une durée de cinq ans ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD pour une durée de cinq ans ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE pour une durée de cinq ans ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL pour une durée de cinq ans ;
- 10) Nomination de Madame Laurence PRINGUET comme Administratrice pour une durée de cinq ans ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent vote par correspondance conservera ses effets pour l'assemblée réunie le **21 juillet 2023 à 11 heures 30** sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email par retour du bulletin de participation, de pouvoir ou de formulaire de vote par correspondance, pour nos correspondances ultérieures.

Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

Bulletin de vote à nous retourner **au plus tard pour le 17 juin 2023**

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance

94, rue de Courcelles – 75008 Paris

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

⁵ Figurant dans votre courrier de convocation

⁶ Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

PROJETS DE RESOLUTION ET VOTE

| | VOTE POUR | VOTE CONTRE | ABSTENTION |
|---|--------------|----------------|------------|
| <u>Première résolution</u> Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022 | | | |
| <u>Deuxième résolution</u> Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022 | | | |
| <u>Troisième résolution</u> Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 | | | |
| <u>Quatrième résolution</u> Approbation des comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2022 et décision d'affecter au report à nouveau le résultat de l'exercice 2022 | | | |
| <u>Cinquième résolution</u> Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2022 | | | |
| <u>Sixième résolution</u> Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 | | | |
| <u>Septième résolution</u> Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 | | | |
| <u>Huitième résolution</u> Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 | | | |
| <u>Neuvième résolution</u> Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Guillaume DUVAL jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 | | | |
| <u>Dixième résolution</u> Nomination de Mme Laurence PRINGET comme administratrice jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 | | | |
| <u>Onzième résolution</u> Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, du pouvoir de signer un ou plusieurs avenants relatifs à des dispositions non essentielles du contrat d'assurance de groupe. | | | |
| <u>Douzième résolution</u> Cession de tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires. | | | |

Fait à :

Le

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

94, rue de Courcelles

75008 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 JUILLET 2022 A 11H00

Le 13 juillet 2022 à 11 heures, les membres de l'Association dite « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 14 octobre 2021 et du 15 novembre 2021 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Mialy RAKOTOARINA ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE ;
- 10) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1) Modification de l'article 8 des statuts

M. Luc POMERLEAU, Président de l'Association, M. Guillaume DUVAL, Membre du Conseil d'Administration, ainsi que Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET, chargée des affaires juridiques d'OPTIMUM VIE, étaient présents.

Messieurs Dominique RIGAUD et Jacques DAIGLE sont représentés par M. Luc POMERLEAU.

Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET est désignée Secrétaire de Séance.

M. Luc POMERLEAU prend la parole et rappelle que la convocation à l'Assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des assurances.

Le quorum requis, conformément à l'article 14.2 des statuts n'étant pas réuni, le Président de l'Association déclare que l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer.

Une seconde Assemblée Générale a d'ores et déjà été fixée au 06 octobre 2022 à 11 heures, tel que mentionné dans la convocation adressée aux adhérents. Il est rappelé qu'aucun quorum n'est requis lors de cette seconde assemblée.

En conséquence, la levée de l'Assemblée Générale est prononcée à 11 heures 25.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Luc POMERLEAU

Rébiha TAOUACHI-HECQUET

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

94, rue de Courcelles

75008 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 06 OCTOBRE 2022 à 11H

Le 06 octobre 2022 à 11 heures, les membres de l'Association « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association.

Aucun Adhérent ne s'est présenté à la réunion.

M. Luc POMERLEAU, Président de l'Association était présent.

M. Charles-Henri CARLIER, Directeur Adjoint d'OPTIMUM VIE, Mme. Rébiha TAOUACHI-HECQUET, Chargée des affaires juridiques d'OPTIMUM VIE, ainsi que Mme. Mona BRUNEL, Assistante juridique d'OPTIMUM VIE, ont également assisté à la réunion.

Messieurs Dominique RIGAUD, Secrétaire Général, M. Jacques DAIGLE, membre du Conseil d'Administration, ainsi que M. Guillaume DUVAL, également membre du Conseil d'Administration, sont représentés par M. Luc POMERLEAU. Mme Mialy RAKOTOARINA est absente et excusée.

Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET est désignée Secrétaire de Séance.

M. Luc POMERLEAU prend la parole. Il rappelle que la convocation à la présente Assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des Assurances et que celle-ci se tient à la suite d'une première Assemblée Générale convoquée le 13 juillet 2022 à 11 heures et qui n'avait pas réuni le quorum.

En conséquence, aucun quorum n'étant requis s'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut délibérer sur l'ordre du jour établi comme suit.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 14 octobre 2021 et du 15 novembre 2021 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Mialy RAKOTOARINA ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE ;
- 10) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1) Modification de l'article 8 des statuts

Il est donné lecture de l'ordre du jour, des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 13 juillet 2022, puis du rapport financier et de gestion ainsi que du rapport moral du Président relatifs à l'exercice 2021.

Il est ensuite procédé à la présentation des comptes de l'exercice 2021.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation sans réserve des procès-verbaux des Assemblées Générales du 14 octobre 2021 et du 15 novembre 2021

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2021 et décision d'affecter au report à nouveau le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à un excédent de 17 495 €.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION

Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Mialy RAKOTOARINA jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Guillaume DUVAL jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

ONZIEME RESOLUTION

Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, du pouvoir de signer un ou plusieurs avenants relatifs à des dispositions non essentielles du contrat d'assurance de groupe

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

DOUZIEME RESOLUTION

Cession de tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la modification suivante apportée aux statuts de l'Association :

LA PHRASE CI-DESSOUS DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS A ETE MODIFIEE :

L'association est administrée par un conseil composé de trois à cinq membres, élus à la majorité simple pour un an par l'assemblée générale.

LES MOTS « UN AN » ONT ETE REMPLACES PAR « CINQ ANS » (MODIFICATION EN GRAS ET ITALIQUE):

L'association est administrée par un conseil composé de trois à cinq membres, élus à la majorité simple ***pour cinq ans*** par l'assemblée générale.

Cette résolution a été adoptée.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire.

LE PRESIDENT

M. Luc POMERLEAU

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Rébiha TAOUACHI

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE (APP)

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2022 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les données chiffrées relatives au portefeuille d'adhésions au contrat sont exposées ci-dessous :

Portefeuille d'adhésions aux contrats au 31 décembre 2022

Le portefeuille au 31 décembre 2022 était le suivant : 14 168 adhésions en vigueur.

Evolution du nombre d'adhérents :

Le nombre d'adhérents a augmenté au cours de l'exercice, passant de 13 255 fin 2021 à 14 168 fin 2022, soit 913 nouvelles adhésions. Les adhésions continuent de croître tous les ans.

Evolution des produits :

Les gammes les plus récentes des contrats bénéficient de la possibilité d'investir dans 3 unités de compte aux caractéristiques durables. Ces supports sont accessibles uniquement en gestion libre.

Sans que cela ne constitue une modification des conventions existantes, conformément à l'article sur les support financiers des notices d'information, OPTIMUM VIE ouvre également ces supports aux adhésions existantes aux contrats en unités de compte, dans les mêmes conditions.

Une description desdits supports figure en annexe au présent rapport.



LE PRESIDENT
Luc POMERLEAU

**ANNEXE AU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2022
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2023**

| AMUNDI ASSET MANAGEMENT | | OPTIMUM EUROPEAN CREDIT SRI | | |
|---|--------------|-----------------------------|--|---------------|
| Objectifs et Politique d'investissement : L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, de surperformer l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres. La part "P" du même fonds (ISIN FR0010749853) bénéficie du label ISR. Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de titres. Le compartiment est investi au minimum à 90 % de son actif en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. | | | | |
| Forme juridique et affectation du résultat | Code ISIN | Délégation de gestion | Nourricier | Parts d'OPCVM |
| FCP de capitalisation | FR0013460193 | NON | NON | 10 % maximum |
| Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit. | | | Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,20 % maximum (annuel) | |
| Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire : • Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010749853 | | | | |

| AMUNDI ASSET MANAGEMENT | | OPTIMUM IMPACT GREEN BONDS | | |
|--|--------------|----------------------------|--|---------------|
| Objectifs et Politique d'investissement : Le fonds sélectionne des obligations vertes dites "green bonds" qui respectent les critères Green Bonds Principles de l'ICMA et dont les projets financés ont un impact positif mesurable sur la transition énergétique et écologique. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes d'émetteurs internationaux ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice "Barclays MSCI Global Green Bond Index" (coupons réinvestis) couvert en euros. L'horizon de placement recommandé par le gestionnaire est de 3 ans. Le compartiment OPTIMUM n'est pas labellisé Greenfin mais plusieurs sous-compartiments du même compartiment IMPACT GREEN BONDS bénéficient du label, sur une allocation d'actifs partagée. | | | | |
| Forme juridique et affectation du résultat | Code ISIN | Délégation de gestion | Nourricier | Parts d'OPCVM |
| SICAV de capitalisation | FR0014005UB9 | NON | NON | 10 % maximum |
| Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit. | | | Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,20 % maximum (annuel) | |
| Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire : • Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FR0013188729 | | | | |

| AMUNDI ASSET MANAGEMENT | | OPTIMUM SOLIDARITÉ | | |
|--|--------------|-----------------------|---|---------------------|
| Objectifs et Politique d'investissement : Le fonds SOLIDARITE est un fonds solidaire dont l'objectif de gestion est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable. L'équipe de gestion investit le fonds au travers d'OPC et de titres vifs, sur les marchés de taux (instruments monétaires, obligations d'Etat et obligations corporate) et d'actions. L'horizon de placement recommandé par le gestionnaire est de 3 ans. Entre 5% et 10% de titres d'entreprises solidaires, dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable, sont sélectionnés. | | | | |
| Forme juridique et affectation du résultat | Code ISIN | Délégation de gestion | Nourricier | Parts d'OPCVM |
| FCP de capitalisation | FR0014005YLO | NON | NON | Pas de limite fixée |
| Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en actions et en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit. Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Ce risque est accru pour les titres solidaires non cotés. La stratégie adoptée a cependant vocation à limiter les risques afférents à ce type de FCP. | | | Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,00 % maximum + 0,50 % indirects maximum (annuel) | |
| Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire : • Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FR0011161173 | | | | |

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

RAPPORT FINANCIER SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE 2022 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le bilan au 31 décembre 2022 fait ressortir un total de l'actif de **97 009 euros**.

Le résultat de l'exercice s'élève à un excédent de **23 070 euros**.

Le montant des cotisations perçues en 2022 s'élève à 39 875 euros.

Numéro Siret : 821 895 067 00014

Maj 23/03/2023

SITUATION FINANCIERE 2022 DE L'ASSOCIATION A P P

Au titre de la fusion des 3 associations : APP, APMO et APRTI

En euros

| | | RESULTAT AU 31-12-2022 | | | |
|---------------------------------------|---------------|------------------------|--|---------------------------|--|
| DEPENSES | | | | RECETTES | |
| Frais d'assemblées | 8 599 | 39 875 | | Cotisations de l'exercice | |
| Frais postaux | 720 | | | | |
| Frais divers (réception, déplacement) | 907 | | | | |
| Domiciliation | 720 | | | | |
| Frais du personnel Optimum Vie | 5 859 | | | | |
| Excédent | 23 070 | 0 | | | |
| | 39 875 | 39 875 | | | |

| | | BILAN AU 31-12-2022 | | | |
|-----------------|---------------|---------------------|--|------------------|--|
| ACTIF | | | | PASSIF | |
| C/C Optimum Vie | 97 009 | 73 939 | | Report à nouveau | |
| | 0 | 23 070 | | Excédent | |
| | 97 009 | 97 009 | | | |

Association Parisienne de Prévoyance

Siret : 821 895 067 00014

Exercice 2022

ANNEXE

L'Association Parisienne de Prévoyance a pour objet d'étudier et de mettre en oeuvre, au profit de ses adhérents, tous les moyens propres à la réalisation et à la gestion de tout régime d'épargne retraite, de retraite et de prévoyance ainsi que d'assurer la liaison entre ses adhérents et les organismes chargés de la gestion de ces régimes.

L'Association Parisienne de Prévoyance (APP) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en matière (règlement n°99-01 du CRC du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations), et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total 97 009

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 23 070

L'exercice comptable a une durée de 12 mois en 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base notamment la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Néant.

III- NOTES SUR LE BILAN :

3.1 - DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

| ACTIF CIRCULANT | MONTANT BRUT | PROVISION POUR DEPRECIATION | MONTANT NET |
|----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| Autres créances | 97 009 | | 97 009 |
| Disponibilités : Banque | | | 0 |
| TOTAL | 97 009 | 0 | 97 009 |

3.2 - DETAIL ET VENTILATION PAR ECHEANCES DES DETTES

| ETAT DES DETTES | MONTANT BRUT | A 1 AN AU PLUS | A PLUS D'UN AN MOINS DE 5 ANS | PLUS DE 5 ANS |
|----------------------------|--------------|----------------|-------------------------------|---------------|
| <u>Créditeurs divers :</u> | | | | |
| | | | | |
| | 0 | 0 | | |
| <u>Charges à payer :</u> | | | | |
| <u>Autres dettes</u> | | | | |
| | 0 | 0 | | |
| | | | | |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Des cotisations afférentes à l'exercice ont été perçues et enregistrées en recette.
Les charges engagées sont liées à la tenue de l'assemblée générale et les coûts administratif de gestion.

V- FONDS PROPRES :

| | | |
|--|-------------------------------|--------|
| A la fin de l'exercice 2022, les fonds propres sont positifs | 97 009 | |
| Ce montant correspond au résultat de l'exercice | 23 070 et au report à nouveau | 73 939 |

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Les documents mis à votre disposition vous permettent de constater que le compte de résultat de l'exercice 2022 fait ressortir un excédent net de 23 070 euros, solde que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION